



15ème législature

Question N° : 44275	De Mme Valérie Bazin-Malgras (Les Républicains - Aube)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse >Revalorisation salariale personnels secteur privé non lucratif	Analyse > Revalorisation salariale personnels secteur privé non lucratif.
Question publiée au JO le : 15/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les attentes exprimées par les personnels travaillant dans le secteur privé non lucratif (secteur du handicap, du social, de la protection de l'enfance, des centres de santé ...) en matière de revalorisation salariale. En effet, si les fonctionnaires de la fonction publique hospitalière, des établissements de santé et des Ehpad, puis les personnels des établissements du secteur privé ont récemment bénéficié d'une augmentation de salaire, les personnels travaillant dans le secteur privé non lucratif sont exclus de cette revalorisation malgré leur engagement quotidien auprès des plus vulnérables. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend répondre à cette demande légitime.